

SELCODIS SA

COMMUNIQUE DE PRESSE 28 SEPTEMBRE 2009

Par communiqué du 10 juillet 2009, nous avons fait part de la liquidation judiciaire du groupe EDA, actif quasi-exclusif de SELCODIS.

Nous avons également indiqué que le Conseil de Surveillance du 24 juin avait fait le point sur l'arrêté des comptes et sur la situation financière de la Société.

Le 24 juin, les conditions de clôture de l'exercice 2008 ont été examinées et le Conseil a pris acte du montant estimé des besoins courants dont les règlements ont du être décalés.

Le Conseil de Surveillance devant arrêter les comptes, convoquer l'Assemblée Générale Annuelle et statuer sur la continuité d'exploitation avait été convoqué pour le 23 juillet 2009.

Le 23 juillet, le Conseil a pris acte du fait que la Société n'avait pas la garantie de pouvoir assumer toutes ses dettes sans faire appel à son actionnaire, car elle ne dispose pas de ressources lui permettant de faire face à ses emplois et qu'elle risque donc, à tout moment, une action judiciaire en recouvrement.

En conséquence, le Conseil de Surveillance a demandé au Directoire une analyse des engagements dans l'optique d'une négociation d'étalement et, parallèlement, de redéploiement éventuel d'activité.

En outre, ce Conseil a fixé la date de l'Assemblée Générale annuelle au 30 septembre 2009 à 11h.

A la suite de cette réunion, les Commissaires Aux Comptes ont déclenché une procédure d'alerte dans le cadre de laquelle un nouveau Conseil de Surveillance a été convoqué pour le 9 septembre 2009, de façon à examiner les conditions de continuité d'exploitation de la Société.

Le 9 septembre, Le Conseil a pris acte des contacts, engagés par le Directoire avec certains créanciers pour négocier l'étalement de certaines dettes, et de contacts entretenus avec des opérateurs susceptibles d'être intéressés par la nature de structure cotée de SELCODIS.

Le Conseil a également pris la décision de rajouter le texte suivant à l'annexe des comptes sociaux et consolidés du rapport financier qui a été publié le 16 septembre 2009:

« En conséquence de la disparition de son activité à la suite de la mise en liquidation judiciaire de ses principales filiales EDA SA et 2MD SAS, la Société n'est pas, en l'état, en mesure de faire face immédiatement à son passif exigible.

Des négociations d'étalement avec les créanciers ont commencé afin de permettre à la Société de faire face à ses engagements, avec au cas par cas le soutien de son actionnaire, de ce fait ce passif exigible n'est pas exigé à ce jour.

Parallèlement à ces négociations, et pour pallier l'arrêt provisoire d'activité, la Société a mis en œuvre, pour assurer sa continuité d'exploitation, la recherche d'une ou plusieurs activités de substitution.

Des contacts ont été activés avec deux opérateurs qui ont marqué un intérêt du fait de sa qualité de holding cotée.»

A la suite de ce Conseil de Surveillance du 9 septembre, les Commissaires Aux Comptes ont émis leurs rapports, sur les comptes sociaux et consolidés, faisant apparaître un refus de certification et ont demandé, par courrier, à la Société, dans le cadre de la procédure d'alerte qu'une Assemblée Générale soit convoquée pour que les actionnaires prennent acte des termes de leur rapport spécial sur la procédure d'alerte et de continuité d'exploitation.

Pour répondre à cette demande, le Conseil du 23 septembre 2009 a décidé de convoquer une Assemblée Générale Mixte pour le 4 novembre 2009 à 11H

Un avis de réunion valant convocation devrait paraître au BALO du 30 septembre 2009.